

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF129

présenté par
M. Plassard

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Défense »**

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 496 :

« **Développer des capacités spatiales militaires souveraines** ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 497.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l’examen de la mission *Défense* en première lecture, l’Assemblée a adopté l’amendement II-965, qui instaurait un nouvel objectif et trois indicateurs de performance relatifs aux investissements spatiaux, rattachés au programme 144 *Environnement et prospective de la politique de défense*. L’Assemblée avait également adopté le sous-amendement II-2628, qui supprimait le premier de ces trois indicateurs, relatif à l’ « efficacité des investissements dans l’espace », considéré à ce stade comme étant un peu trop vague. Lors de l’engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi de finances, en application de l’article 49 alinéa 3 de la Constitution, seul l’amendement II-965 a été repris, sans le sous-amendement.

En cohérence avec la position de l’Assemblée nationale en première lecture, le présent amendement propose donc de supprimer le premier des trois indicateurs de performance et de ne conserver que les deux derniers. Afin de clarifier l’état G, il modifie en conséquence l’intitulé de l’objectif de performance qui comprend les sous-indicateurs.